

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 24 novembre 2017 portant désignation des
membres de la Commission de gestion des emplois pour les
maîtres de religion et les professeurs de religion de
l'enseignement officiel subventionné**

A.Gt 30-10-2020

M.B. 18-01-2021

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 10 mars 2006 relatif aux statuts des maîtres de religion et professeurs de religion, tel que modifié, et notamment ses articles 92 et 103;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 novembre 2017 portant désignation des membres de la Commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné, modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 22 mars 2018, 12 juin 2019 et 8 novembre 2019;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, notamment l'article 78, § 1er, 17;

Considérant qu'il convient de remplacer des membres démissionnaires,

Arrête :

Article 1^{er}. - à l'article 1^{er} de l'arrêté de Gouvernement de la Communauté française du 24 novembre 2017 portant désignation des membres de la Commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné tel que modifié :

- au 1^{er} tiret, les mots «M. Pol SOUDAN» sont remplacés par les mots «Mme Monique CLARYS»;

- au 2^e tiret, les mots «M. Jean-Pierre PERIN» et «Mme Rita DEHOLLANDER» sont respectivement remplacés par les mots «M. Pascal LAENEN» et «M. Mathieu MASINI».

Article 2. - à l'article 2 de l'arrêté de Gouvernement de la Communauté française du 24 novembre 2017 portant désignation des membres de la Commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné tel que modifié :

- au 1^{er} tiret, les mots «M. Pol SOUDAN» sont remplacés par les mots «Mme Monique CLARYS»;

- au 2^e tiret, les mots «M. Jean-Pierre PERIN» et «Mme Rita DEHOLLANDER» sont respectivement remplacés par les mots «M. Pascal LAENEN» et «M. Mathieu MASINI».

Article 3. - à l'article 3 de l'arrêté de Gouvernement de la Communauté française du 24 novembre 2017 portant désignation des membres de la Commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné tel que modifié :

- au 1^{er} tiret, les mots «M. Pol SOUDAN» sont remplacés par les mots «Mme Monique CLARYS»;

- au 2^e tiret, les mots «M. Jean-Pierre PERIN» et «Mme Rita DEHOLLANDER» sont respectivement remplacés par les mots «M. Pascal LAENEN» et «M. Mathieu MASINI».

Article 4. - à l'article 4 de l'arrêté de Gouvernement de la Communauté française du 24 novembre 2017 portant désignation des membres de la Commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné tel que modifié :

- au 1^{er} tiret, les mots «M. Pol SOUDAN» sont remplacés par les mots «Mme Monique CLARYS»;

- au 2^e tiret, les mots «M. Jean-Pierre PERIN» et «Mme Rita DEHOLLANDER» sont respectivement remplacés par les mots «M. Pascal LAENEN» et «M. Mathieu MASINI».

Article 5. - à l'article 5 de l'arrêté de Gouvernement de la Communauté française du 24 novembre 2017 portant désignation des membres de la Commission de gestion des emplois pour les maîtres de religion et les professeurs de religion de l'enseignement officiel subventionné tel que modifié

- au 1^{er} tiret, les mots «M. Pol SOUDAN» sont remplacés par les mots «Mme Monique CLARYS»;

- au 2^e tiret, les mots «M. Jean-Pierre PERIN» et «Mme Rita DEHOLLANDER» sont respectivement remplacés par les mots «M. Pascal LAENEN» et «M. Mathieu MASINI».

Article 6. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 30 octobre 2020.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Directrice générale,

L. SALOMONOWICZ